



PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT D'ATH
COMMUNE DE FRASNES-LEZ-ANVAING



URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Les demandeurs sont M. et Mme **David FORTHOMME – Aurélie BORIGHEM**, Rue Mauvinage 5 à 7903 Chapelle-à-Wattines.

Le terrain concerné est situé à **7911 Frasnes-lez-Anvaing (Moustier)**, Rue Coqueréamont 38 et cadastré section C n° 147d.

Le projet consiste en **TRANSFORMATION ET EXTENSION D'UNE HABITATION EXISTANTE AINSI QUE LA DÉMOLITION D'UNE ÉTABLE VÉTUSTE**

et présente les caractéristiques suivantes :

Art. R. IV. 40-2 – 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues lors de la consultation du dossier à l'administration communale de Frasnes-lez-Anvaing – Place de l'Hôtel de Ville 1 à 7911 Frasnes-lez-Buissenal - **sur rendez-vous à définir préalablement** avec le service urbanisme ☎ 069/87.16.66. pendant les heures de service ou par mail à : p.chantry@frasnes-lez-anvaing.be.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 06/07/2020 au 24/08/2020 au Collège communal par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville 1 à 7911 Frasnes-lez-Buissenal.



Les mesures particulières de publicité (les enquêtes publiques et annonces de projet) sont suspendues du 16 juillet au 15 août.

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Mme D. VALLEZ.

Mme C. DE SAINT MARTIN.